



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN



Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

Cours de langue pour les conjoints des fonctionnaires

L'Administration informe que Les conjoints des fonctionnaires peuvent avoir recours aux formules suivantes:

1. Cours_de_Langues_organisés_gar_la Commission

Les plus connus sont les cours standards(2 x 2 heures/semaine pendant 11 semaines, 3 fois par an), qui sont prioritairement réservés aux fonctionnaires et autres agents en service. Les conjoints ont toujours été et continueront à être acceptés pour compléter les effectifs de classes existantes. Les fonctionnaires intéressés par cette possibilité sont priés de se manifester par écrit auprès du Secrétariat des Cours de Langues, Loi-57, en mentionnant le nom de leur conjoint et leurs propres coordonnées de bureau afin de faciliter les contacts.

2. Auto-apprentissage

Il y a possibilité d'accès à la médiathèque de la Division Formation du Personnel de la Commission pour consulter ou emprunter des méthodes et des manuels. Le fonctionnement de la médiathèque a été décrit dans les "Information Administratives" du 9.7.1987 (Spécial Commission - Bruxelles). Des renseignements sur les heures d'ouverture à partir du mois d'octobre 1987 seront publiés prochainement.

Pour les cours organisés à l'intérieur de l'Institution et dans la mesure des disponibilités numériques, la participation est gratuite.

3. Cours publics (ou de promotion sociale)

La plupart des communes organisent des cours de promotion sociale pour les langues nationales et parfois pour d'autres langues. Les cours ont souvent lieu le soir et sont peu onéreux (1000 à 2000 FB par an). Pour ce service il faut contacter la maison communale du lieu de résidence, mais à titre d'exemple voici quelques adresses :

Anderlecht - Cours du soir Marius Renard
rue de la Procession 78 - 1070 Bruxelles
tél. 02/521.80.95 après 18h

Bruxelles - Cours du soir de langues
rue Allard 49 - 1000 Bruxelles
tél. 02/511.68.A3

Uccle - Cours de promotion sociale d'Uccle
avenue du Vossegat 45 - 1180 Bruxelles
tél. 02/376.85.70

Woluwé-St-Pierre - Cours de promotion sociale de l'Etat
avenue Orban 73 - 1150 Bruxelles
tél. 02/770.05.31 ext. 0

Waterloo - Cours du soir de langues
chaussée de Bruxelles 666 - 1410 Waterloo
tél. 02/384.61.55

A cette liste il faudrait ajouter l'

ASDEPS
avenue Louise 500 - 1050 Bruxelles
tél. 02/648.03.65 ext. 22

qui est la branche enseignante de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

4. Organismes nationaux ou culturels

Certains organismes culturels nationaux organisent eux-mêmes des cours ou peuvent fournir des renseignements sur les possibilités d'enseignement de leur langue. En général, ces cours sont un peu moins chers que certains cours privés. Ces organismes sont entre autres :

FR : Alliance française
Place Quetelet 6 - 1030 Bruxelles - tél. 02/218.25.66

- EN : British Council (pas de cours propres)
rue Joseph II 30 - 1040 Bruxelles - tél. 02/219.36.00
- DE : Goethe Institut
rue Belliard 58 - 1040 Bruxelles - tél. 02/230.39.70
- IT : Istituto Italiano di Cultura
rue de Livourne 38 - 1050 Bruxelles - tél. 02/538.23.79

5. Accès à d'autres médiathèques

L'auto-apprentissage, qui a déjà été mentionné, peut se faire à l'extérieur soit dans le cadre des diverses médiathèques/bibliothèques qui existent à Bruxelles soit via le Service de l'Enseignement à distance de l'Etat soit en achetant des méthodes de type "Assimil" ou "Linguaphone". Cette dernière approche est la plus chère mais permet une autonomie parfois commode.

Les organismes dont les coordonnées suivent peuvent prêter des méthodes ou fournir un enseignement à distance à peu ou pas de frais :

. Médiathèque de la Communauté française de Belgique Belgische mediatheek

Boulevard du Botanique 44
(Passage 44)
1000 Bruxelles
tél. 02/218.25.99

. British Council

Library + resources centre
adresse : cf point 2. ci-dessus

Goethe Institut

Bibliothek + Mediothek
adresse : cf point 2. ci-dessus

. Enseignement à distance de l'Etat

WTC - Tour 1 - 18^e étage, B 60
Boulevard E. Jacqmain 162
1210 Bruxelles
tél. 02/219.35.37

6. Cours privés

Il y a ensuite les écoles privées de langues qui sont si nombreuses qu'il est impossible de les nommer toutes ici. la plupart figurent dans les pages d'or de l'annuaire téléphonique. l'Administration n'a pas la possibilité d'estimer la valeur pédagogique de ces instituts dont certains jouissent d'une réputation internationale.

Un excellent dossier sur la question de l'apprentissage de langues, qui couvre cet aspect, a d'ailleurs été publié dans le magazine belge des consommateurs "Test Achats" n° 288 du mois d'avril 1987. Quelques exemplaires de ce numéro sont disponibles pour consultation à la médiathèque, loi-57.

Pour toutes les facilités extérieures aucune contribution financière de la part de l'Institution n'est possible pour les membres de la famille du fonctionnaire.